



Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 18/01/2024 n° 2024/034

ID : 083-218300424-20240111-DECISION2024\_01-AR

## VILLE DE COGOLIN

### DECISION DU MAIRE

**N° 2024/01**

#### **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CHATEAU – ASSOCIATION TRIBU ARC EN SCENE**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu la délibération n° 2022/12/06-16 du conseil municipal en date du 6 décembre 2022 acceptant la mise à disposition de salles du château à titre gratuit pour des activités culturelles,

Vu la convention consentie à l'association TRIBU ARC EN SCENE en date du 5 janvier 2023,

Vu la demande de reconduction formalisée par Madame Valérie KEBLE, présidente de l'association sollicitant le renouvellement de la mise à disposition d'une salle du Château pour de développement d'actions et activités à caractère artistiques et culturels ainsi que le théâtre d'improvisation,

Considérant que certaines salles du Château sont affectées à ce type activité,

Considérant que rien ne s'oppose à donner une suite favorable à cette demande.

#### DECIDE

##### ARTICLE 1 :

La convention de mise à disposition signée le 5 janvier 2023 est reconduite pour l'année 2024 selon les créneaux journaliers et horaires déterminés dans la convention d'origine.

##### ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention signée le 5 janvier 2023 demeurent inchangées.

Fait à Cogolin, le 10 janvier 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le :

HOTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91